

PARCOURS DE FORMATION AUX CATEGORIES DU PERMIS A1 ou A2

- Le candidat prend rendez-vous pour effectuer une évaluation de départ (qui permettra d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation)
- Le candidat nous fournit les documents pour la constitution de son dossier, son kit pédagogique lui est remis.
- L'auto-école effectue les démarches auprès de l'ANTS pour l'enregistrement du dossier.

Le candidat peut commencer sa formation à l'épreuve théorique moto (ETM)

-Séances d'entraînement collectives en salle (voir horaires affichés en salle de code), et via la plateforme web portants sur les 9 thèmes suivants :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- La mécanique et ses équipements
- Equipements de protection - Sécurité
- L'environnement
- Les premiers secours

-Cours collectifs dispensés en présentiel par un enseignant (voir planning affiché en salle de code) portant sur des thèmes spécifiques (alcool, stupéfiants, vitesse, distracteurs...)

- Au minimum 48 heures après la validation de son dossier par l'administration, le candidat peut s'inscrire à l'ETM (inscription auprès d'un opérateur agréé : La Poste, SGS, Dekra...)
- Si le candidat est reçu, la formation pratique hors circulation peut débuter
Si le candidat est ajourné, la formation théorique continue

Le candidat débute sa formation pratique HORS CIRCULATION (Plateau) 8 heures minimum obligatoires.

Lorsque les compétences sont validées, le candidat se présente à l'examen pratique Hors Circulation

Si le candidat est reçu, la formation pratique en circulation peut débuter

Si le candidat est ajourné, le bilan établi constituera la base de travail en vue d'un prochain examen.

Le candidat débute sa formation pratique en CIRCULATION, 12 heures minimum obligatoires

- Lorsque les compétences sont validées, le candidat se présente à l'examen pratique en Circulation

Environ 48 heures après l'examen le candidat consulte le site internet : permisdeconduire.gouv.fr pour connaître le résultat de son examen.

Si le résultat est favorable, la grille de notation devient le permis provisoire (valable 4 mois en France). Le candidat devra ensuite faire sa demande de titre (production du permis de conduire) via le site de l'ANTS

Si le résultat est défavorable, le bilan établi constituera la base de travail en vue d'un prochain examen.